

BEL EXEMPLE DE MUTUALISATION L'agent communal à cheval sur deux communes

LACHAPELLE/SONGEONS Songeons a accepté que l'un de ses agents communaux travaille à mi-temps pour sa voisine de Lachapelle-sous-Gerberoy. Un bel exemple de mutualisation.

Le passage de témoin a lieu ce 31 mai à la mairie de Lachapelle-sous-Gerberoy. Mathieu Dobigny, agent communal, donne quelques détails pratiques à son successeur. Dès le lendemain, Sébastien Lahaxe entamera en toute confiance ses nouvelles tâches dans le village. Il était jusqu'alors employé par la seule commune de Songeons. A mi-temps depuis le 12 avril 2021 à Lachapelle-sous-Gerberoy, Mathieu Dobigny a trouvé un poste à temps plein à Abancourt. « J'ai eu cette opportunité qui me rapproche géographiquement de ma famille » explique le jeune homme.

« LA MUTUALISATION ON EN PARLE SOUVENT »

Plutôt que d'embaucher un nouveau poste à mi-temps, avec le risque de le voir partir pour un poste à temps complet, le maire de Lachapelle-sous-Gerberoy s'est tourné vers son collègue de Songeons, Jean-Claude Baguet. Objectif : demander à ce que l'un des six agents du bourg vienne travailler au village. « Nous avons déjà des liens naturels avec la commune via le comité des fêtes, le centre social et l'école », explique Bruno



J-Claude Baguet, maire de Songeons, Mathieu Dobigny, Christian Merlin, adjoint, Sébastien Lahaxe, Elodie Baticle, adjointe, Bruno Ronseaux, maire de Lachapelle.

Ronseaux. A Songeons, Jean-Claude Baguet a présenté la demande à son conseil municipal : « La mutualisation, on en parle souvent mais la mise en pratique n'est pas évidente. Nous avons eu un long débat en conseil municipal et l'idée

a été acceptée. A moi de gérer les emplois du temps des cinq agents restants et du contrat PEC dont le nombre d'heures a été allongé en conséquence ».

DEUX JOURS DANS UNE COMMUNE, TROIS DANS L'AUTRE

Au vu de leur grade, trois agents de la ville de Songeons pouvaient prétendre au poste de Lachapelle. « Sébastien s'est porté volontaire. Il connaît bien le boulot ». L'intéressé acquiesce. « Je remercie l'équipe municipale de Songeons d'avoir accepté » salue Bruno Ronseaux. Nous aurions pu faire appel à un prestataire extérieur mais nous tenions à ce que la personne qui travaille soit identifiée par les habitants pour nouer du lien social.

Le planning a été établi de sorte à ne pénaliser aucune des deux communes : à Lachapelle-sous-Gerberoy l'agent interviendra deux jours les semaines paires, et trois jours les semaines impaires.

Sous la houlette de l'adjoint au maire, il s'occupera essentiellement des espaces verts, de l'entretien du petit mobilier et du petit patrimoine, à Lachapelle-sous-Gerberoy et au hameau de Balleux. Le maire précise : « Il fallait que l'agent recruté soit titulaire d'un permis B pour conduire le tracteur-tondeuse sur la route départementale menant à Balleux. »

Sylvie Godin